



PETITE-RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

POLITIQUE GESTION DE LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

MATÉRIEL D'ENTRAÎNEMENT

Tapis roulant (Bodyguard T-520S)
Elliptique (Bodyguard E390)
Vélo Upright (Bodyguard V-9)
Multi-Station (2060 Eurosport)
Biceps Machine (Gymnétique)
Leg Press (Star Trac)
Banc de musculation
Barres, Poids libres
Ballons, élastiques, etc

SURVEILLANCE DU LOCAL :

Une surveillance du local se fera par caméra.

Une procédure est mise en place afin de valider l'état de la salle et des appareils à plusieurs reprises dans la semaine.

GESTION DU LOCAL :

- Les membres ont en leur possession une carte magnétique leur permettant l'accès à la salle d'entraînement;
- Un montant de 10\$ sera demandé à chaque membre pour la carte magnétique;

- Les utilisateurs doivent obligatoirement avoir une serviette (produits nettoyants sur place) pour essuyer leurs appareils, après utilisation;
- Le ménage se fait par la personne en charge du ménage à la municipalité;
- Des règlements sont mis à la vue de tous. Tout manquement aux règlements sera passible du retrait de la carte de membre;
- Capacité de la salle est de 10 personnes à la fois;
- Des chartes d'entraînement sont installées sur les murs afin d'aider à la bonne pratique de certains mouvements;
- Il est interdit de circuler avec les bottes et les manteaux dans la salle, un espace à l'entrée est prévu à cet effet;
- Une douche est disponible, veuillez laisser les lieux propres après utilisation.
- La municipalité n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

FONCTIONNEMENT :

- Les gens doivent se présenter à la municipalité pour signer la fiche d'inscription et faire le paiement. Les règlements et la carte magnétique leur seront remis;
- Les heures d'ouverture :
 - Du lundi au vendredi de 6h à 7h45 et de 16h à 22h
 - Samedi et Dimanche de 6h à 22h
 - Pour la période estivale (24 juin au 25 août) du dimanche au samedi de 6h à 22h
- Un livre des commentaires sera disponible dans la salle pour connaître les besoins des utilisateurs;
- Un système de caméra est installé afin de voir à la surveillance du local;

RÈGLEMENTS DE LA SALLE DE CONDITIONNEMENT

- Les heures d'ouverture sont :
 - Du lundi au vendredi de 6h à 7h45 et de 16h à 22h
 - Samedi et Dimanche de 6h à 22h
 - Pour la période estivale (24 juin au 25 août) du dimanche au samedi de 6h à 22h
- L'utilisation d'appareils de conditionnement est limitée à 25 minutes par personne et de 1h30 pour l'entraînement total.
 - Pour votre sécurité, le port de vêtements appropriés est exigé.
- Les sacs de sports ne sont pas permis dans la salle de conditionnement.

- Par respect pour les autres usagers, vous devez nettoyer l'équipement après chaque utilisation.
 - L'utilisation des vestiaires est obligatoire.
- Une douche est mise à votre disposition et devra être utilisée de façon convenable. Il est important de laisser les lieux propres après l'utilisation.
- Il est interdit de manger dans la salle de conditionnement, mais il est permis de boire de l'eau ou des boissons énergétiques.
- L'utilisation de radios est interdite (outre celle en place). L'usage des écouteurs est recommandé.
- Il est interdit de faire entrer une autre personne (un ami, visiteur, etc.) qui n'a pas sa carte de membre.
- Les jeunes âgés entre 12 et 17 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Dans le cas échéant, votre carte ainsi que celle de votre enfant pourront être annulées.
- Il est interdit aux jeunes de moins de 12 ans de fréquenter la salle d'entraînement.
- Signaler immédiatement toute détérioration commise lors de l'utilisation de la salle / équipement ou constatée lors de votre arrivée sur les lieux.

Tout manquement à ces règlements peut entraîner l'annulation de votre abonnement.



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES MEMBRES

Nom du participant (e) : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Signature d'un parent (mineur) : _____

TYPE DE CARTE :

Adulte

Mensuel (25 \$)

Trimestriel (70 \$)

Bi-annuel (130 \$)

Annuel (160 \$)

Étudiant :

Mensuel (15 \$)

Trimestriel (40 \$)

Bi-annuel (80 \$)

Annuel (125 \$)

Non résident adulte

Mensuel (35 \$)

Trimestriel (80 \$)

Bi-annuel (140 \$)

Annuel (170 \$)

Non résident étudiant

Mensuel (25 \$)

Trimestriel (60 \$)

Bi-annuel (90 \$)

Annuel (135 \$)

Cartes Commerciale

(pour résidence de tourisme ou auberge)

Annuel (500 \$)

MODALITÉS

- Tout manquement aux règlements (en annexe) peut entraîner la perte de votre carte de membre;
- Un dépôt de 10 \$ exigé à chaque membre pour la carte magnétique;
- Vous ne devez pas laisser entrer une personne ne possédant pas de carte de membre;



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

- La municipalité n'est pas responsable des objets perdus ou volés;
- La municipalité se décharge de toutes responsabilités en ce qui concerne les blessures que peut causer un mauvais entraînement, le non-échauffement...;
- La vente de produits et de services par les usagers est interdite
- Les moins de 12 ans ne peuvent pas utiliser la salle d'entraînement.
- Les enfants âgés entre 12 et 17 ans doivent absolument être accompagné d'un adulte. Advenant le cas échéant, votre carte et celle de votre enfant pourra être résilié.

Nom en lettre moulée : _____

Signature : _____ Date : _____

RÈGLEMENTS DE LA SALLE DE CONDITIONNEMENT

1. L'utilisation d'appareils de conditionnement est limitée à 25 minutes par personnes et de 1h30 pour l'entraînement total.
2. Pour votre sécurité, le port de vêtements appropriés est exigé.
3. Les sacs de sports ne sont pas permis dans la salle de conditionnement.
4. Par respect pour les autres usagers, vous devez nettoyer l'équipement après chaque utilisation.
5. L'utilisation des vestiaires est obligatoire.
6. Une douche est mise à votre disposition et devra être utilisée de façon convenable. Il est important de laisser les lieux propres après l'utilisation.
7. Il est interdit de manger dans la salle de conditionnement, mais il est permis de boire de l'eau ou des boissons énergétiques.
8. L'utilisation de radios est interdite (outre celle en place). L'usage des écouteurs est recommandé.
9. Il est interdit de faire entrer une autre personne (un ami, visiteur, etc.) qui n'a pas sa carte de membre.
10. Les jeunes âgés entre 12 et 17 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
11. Signaler immédiatement toute détérioration commise lors de l'utilisation de la salle / équipement ou constatée lors de votre arrivée sur les lieux.

Tout manquement à ces règlements peut entraîner l'annulation de votre abonnement.